

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit :	Mélange
Nom du produit :	BACTERICIDE ONE SHOT
Code du produit :	9020
Identification du produit :	Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits biocides

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION
ZI du Val d'Argent – 24 rue de Salonique
95100 ARGENTEUIL
Tel : 01 39 80 12 12 – Fax : 01 39 80 99 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays Organisme/Société Adresse Numéro d'urgence

FRANCE ORFILA +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 1 H222;H229
Eye Irrit. 2 H319
Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F+; R12
Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine ou pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :
GHS02
GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) :
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 – Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 – Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P260 - Ne pas respirer les aérosols

P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P101 – En cas de consultation d'un médecin, garde à disposition le récipient ou l'étiquette.
P331 - NE PAS faire vomir
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires :

Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.
L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

Contient :

Chlorure de didécyltriméthylammonium (cas n° 7173-51-5) : 0.88 % m/m
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (cas n° 2372-82-9) : 0.99 % m/m

Type de préparation :

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	50 - 80	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	F; R11
N-Butane (contenant <0.1% butadiène)	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	25 - 50	Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280	F+; R12
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	10 - 20	Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280	F+; R12
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	(n° CAS) 2372-82-9 (Numéro CE) 219-145-8	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1A, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400	Xn; R22 Xn; R48/22 C; R35 N; R50
Chlorure de didécyltriméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400	C; R34 Xn; R22 N; R50
Alcohols, C9-11, ethoxylated	(n° CAS) 68439-46-3	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318	Xn; R22 Xi; R41

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau :	Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion :	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation :	Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau :	Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion :	Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol inflammable.

Réactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecartez toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques :

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage :

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols. Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer. Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression). Il est recommandé :
- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)

France VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France VME (ppm)	1000 ppm
France VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France VLE (ppm)	5000 ppm

N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

France VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France VME (ppm)	800 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains :	Porter des gants appropriés.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps :	Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires :	Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
Autres informations :	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore.
Odeur :	de menthe.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	< 0 °C
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV :	645,3 g/l (95.40 %)
-----------------	---------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Peroxyde d'hydrogène. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Agent oxydant. Agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non classé
------------------	------------

N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8)

CL50 inhalation rat (mg/l) 658 mg/l/4h

Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)

DL50 orale rat 1200 mg/kg
DI 50 cutanée rat 2000 - 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : En cas d'exposition répétée ou prolongée : Maux de tête. Vertiges. Fatigue. Nausées. Vomissements.
Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)

CL50 poisson 1 11 - 23 mg/l 96 heures
CE50 Daphnie 1 9 - 13,4 mg/l 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
Biodégradation 60 % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des
Déchets :

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2.1	5F	-	2.1	-	1L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiquette	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0

IATA	Classe	2°Etiquette	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167	E0
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167	E0

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.
Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Teneur en COV :

645,3 g/l (95.40 %)

Autres informations, restrictions et dispositions
Légales :

Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides. Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

Type de produit (Biocide)

2 – Désinfectant et produit algicides non destinés à l'application directe sur les être humains ou des animaux

BACTERICIDE ONE SHOT – 9020

Actif biocide : Chlorure de didécyltriméthylammonium (cas n° 7173-51-5) : 0.88 % m/m
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (cas n° 2372-82-9) :
0.99 % m/m

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU
CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à
l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les
directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no
1907/2006.

Autres informations :

Imp. DL4.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3

Acute Tox. 4 (Oral)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Aérosol 1

Aérosol, Category 1

Aquatic Acute 1

Dangereux pour le milieu aquatique ☐ Danger aigu, Catégorie 1

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Gas 1

Gaz inflammables, Catégorie 1

Flam. Liq. 2

Liquides inflammables, Catégorie 2

Liquefied gas

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Skin Corr. 1A

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A

Skin Corr. 1B

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B

STOT RE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles ☐ Exposition répétée,
Catégorie 2

H220

Gaz extrêmement inflammable

H222

Aérosol extrêmement inflammable

H225

Liquide et vapeurs très inflammables

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H301

Toxique en cas d'ingestion

H302

Nocif en cas d'ingestion

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318

Provoque des lésions oculaires graves

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions
répétées ou d'une exposition prolongée

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques

R11

Facilement inflammable

R12

Extrêmement inflammable

R22

Nocif en cas d'ingestion

R34

Provoque des brûlures

R35

Provoque de graves brûlures

R41

Risque de lésions oculaires graves

R48/22

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par
ingestion

R50

Très toxique pour les organismes aquatiques

C

Corrosif

F

Facilement inflammable

F+

Extrêmement inflammable

N

Dangereux pour l'environnement

Xi

Irritant

Xn

Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit